

MAS - FAM 2015

Journées Nationales de formation des personnels
des **Maisons d'Accueil Spécialisées**
et des **Foyers d'Accueil Médicalisé**

« Avec les autres »

La vie relationnelle et sociale,
enjeu pour la qualité de vie

28 et 29 mai 2015
à St Malo (35) Palais du Grand Large



Association Nationale et Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

« Avec les autres »

La vie relationnelle et sociale, enjeu pour la qualité de vie

Les MAS et les FAM sont des lieux de vie dont la finalité est la meilleure qualité de vie possible pour chaque personne accompagnée. Cette « qualité de vie » est définie par l'OMS, *comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».*

L'importance de la dimension de la vie relationnelle et sociale dans la qualité de vie des publics de MAS et de FAM a récemment été soulignée via une recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM¹. La vie sociale des personnes accompagnées en MAS et en FAM englobe l'ensemble des relations que la personne est amenée à avoir avec d'autres personnes, à savoir les autres personnes accompagnées de l'établissement - que ces relations soient choisies ou contraintes- ses proches (parents, fratrie, amis, anciens collègues, etc.), les professionnels et, en fonction de l'ouverture de la structure sur son environnement, les habitants de la commune, les membres d'une association de quartier, les personnes accompagnées d'une autre structure, etc.

Différents travaux soulignent l'importance de la dimension affective particulièrement chez les personnes en situation complexe de handicap, ces dernières pouvant par exemple refuser de s'alimenter si elles sont privées de relations de qualité avec leur entourage. Le respect des liens d'attachement avec leurs proches est pointé comme un principe essentiel mais pour autant pas toujours effectif.

Les activités culturelles, sportives, de loisirs ou de détente, à l'intérieur de l'établissement ou à l'extérieur, constituent autant de supports propices aux rencontres et à l'établissement de liens amicaux et parfois affectifs. Par ailleurs, les activités à utilité sociale peuvent contribuer à la réalisation de soi et à la qualité de vie des personnes accompagnées.

De plus, la définition du handicap dans la loi 2005-102 centrée sur la réalisation des activités quotidiennes et la participation sociale, amène les professionnels à changer leur regard sur la personne en situation de handicap et à réinterroger leur pratique d'accompagnement.

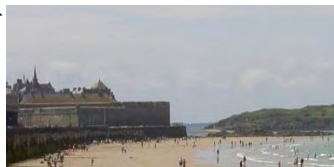
La promotion de la vie relationnelle et sociale peut mettre en tension le droit à la protection, au confort et à la sécurité individuelle de chaque personne accompagnée, mais aussi mettre en tension le fonctionnement de l'établissement, la sécurité collective et le respect d'autrui. « *Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement* »² devient alors essentiel pour les équipes de MAS et de FAM.

Compte-tenu de la singularité des publics accompagnés en MAS et en FAM (difficultés d'expression, troubles du comportement, mobilité restreinte, ...), comment les équipes de ces établissements soutiennent-elles au travers des activités et accompagnements personnalisés la vie relationnelle et sociale des personnes accompagnées ?

Lors de ces journées nationales 2015, nous vous proposons d'examiner ces différentes dimensions de la vie relationnelle et sociale, d'en mesurer les enjeux, les difficultés rencontrées afin de dégager les leviers et facteurs facilitateurs.

¹ Qualité de vie en MAS-FAM (volet 2) : Vie quotidienne, sociale, culture et loisirs. ANESM. décembre 2013

² « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement ». ANESM. Novembre 2009



Journées Nationales de formation des personnels
des **MAS et FAM**
28 et 29 mai 2015 - Palais du Grand Large à Saint-Malo (35)

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au **CREAI Pays de la Loire**, 8 avenue des Thébaudières, CS 30406, 44804 SAINT HERBLAIN

Date limite d'inscription : **24 AVRIL 2015**. Au-delà de cette date, majoration forfaitaire de 50 €. par dossier

Nombre de places limité

ETABLISSEMENT.....

ADRESSE.....

.....

Tél **IMPORTANT : E-Mail :**

Pour une bonne transmission des informations, merci de bien vouloir indiquer lisiblement votre mail.

PARTICIPANT(S)

	Nom	Prénom	Fonction	Montant *
1				390 €.
2				390 €.
3				390 €.
4				390 €.
5				390 €.
6				390 €.
* le tarif comprend les deux déjeuners			Montant du règlement	

REGLEMENT seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.

☐ par chèque ci-joint (à l'ordre du CREAI Pays de la Loire)

☐ par virement

☐ à réception d'une facture

Chèque..... N° Date.....

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Coopératif – Agence de Nantes

CODE BANQUE : 42559 **CODE GUICHET** : 00051 **N° de compte** : 21022224509 **CLE RIB** : 10

IBAN : FR76 4255 9000 5121 0222 2450 910

BIC : CCOPFRPPXXX

ADRESSE DE FACTURATION (remplir ce cadre uniquement si différente de l'adresse de l'établissement indiquée en 1^{ère} ligne)

Nom

Adresse

● **Souhaitez-vous une convention de formation ?**

☐ OUI

☐ NON

Les attestations de présence et de formation seront adressées par courrier à l'issue des journées

● **Souhaitez-vous un fichet-congrès SNCF ?**

☐ OUI

☐ NON

(Réduction de 20 % sur le trajet A/R)



RENSEIGNEMENTS

Le CREAI Pays de la Loire sollicite les OPCA pour que ces journées soient reconnues au titre de la formation professionnelle continue.

Les frais d'inscription comprennent : la participation aux journées, la mallette de bienvenue, la bibliographie, les déjeuners des 28 et 29 mai 2015 (hébergement et dîners non inclus).

Hébergement

Office du Tourisme de St Malo – Esplanade St Vincent – 35400 SAINT MALO
Tél. 0 825 13 52 00 - www.saint-malo-tourisme.com

Lieu de formation

Palais du Grand Large
1 quai Duguay-Trouin – BP 109 – 35407 35400 SAINT-MALO Cedex
Tél. : 02 99 20 60 20

CONDITIONS D'ANNULATION

● DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **24 AVRIL 2015**

Au-delà de cette date, majoration forfaitaire de 50 € par dossier.

● ANNULATION :

* Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI Pays de la Loire par écrit avant le 21 mai 2015 entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 40 € par participant (frais administratifs et de dossier).

* Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.

* Les demandes de remplacement de participant formulées par écrit seront admises à tout moment.

Bulletin d'inscription **à retourner au**

CREAI Pays de la Loire

8 avenue des Thébaudières – BAL N°59
CS 30406
44804 SAINT HERBLAIN

Tél. 02.28.01.19.19 – Fax. 02.51.78.67.79
E-Mail: info@creai-nantes.asso.fr
Site : www.creai-nantes.asso.fr

Enregistré sous le N° 52.44.04226.44.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'Etat.

Date :

Signature du Directeur,
Cachet de l'établissement

